

C O M M U N I Q U E C O N J O I N T

Sur l'invitation de Son Excellence le Colonel SEYNI KOUNTCHE, Président du Conseil Militaire Suprême, Chef de l'Etat de la République du NIGER, Son Excellence le Général MOUSSA TRAORE, Secrétaire Général de l'Union Démocratique du Peuple Malien, Président de la République du MALI et Madame MARIAM TRAORE ont effectué une visite officielle en République du NIGER, du 17 au 20 Février 1980.

Le Président MOUSSA TRAORE et Madame MARIAM TRAORE ainsi que la délégation qui les accompagne ont reçu un accueil particulièrement chaleureux, amical et fraternel de la part du Président SEYNI KOUNTCHE et de Madame MINTOU KOUNTCHE, ainsi que de toute la population de NIAMEY et de MARADI.

Le Président MOUSSA TRAORE était accompagné, notamment de :

M. BAYES AG MOHAMED, Membre du Bureau Exécutif de l'Union
Démocratique du Peuple Malien

Maître ALIOUNE BLONDIN BEYE, Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération Internationale

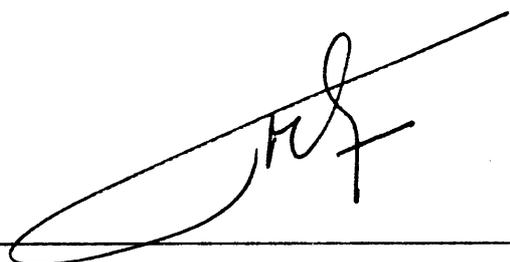
M. MAMADOU DIAWARA, chargé d'Affaires du MALI au NIGER

Et plusieurs Hauts Fonctionnaires Maliens.

Le Président SEYNI KOUNTCHE était entouré pour la circonstance de :

Capitaine TANJA MAMADOU, Ministre de l'Intérieur

M. DAOUDA DIALLO, Ministre des Affaires Etrangères et de la
Coopération



.... /

M. MOUSTAPHA TAHI, Ambassadeur du NIGER au MALI

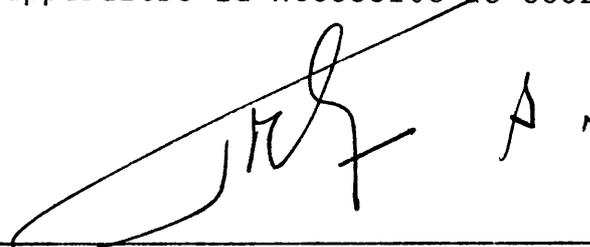
Et plusieurs Hauts fonctionnaires Nigériens.

Le Président MOUSSA TRAORE et la délégation qui l'accompagne ont constaté le haut degré de mobilisation et de participation du Peuple Nigérien autour des objectifs de construction d'une Société Nigérienne de Développement, objectifs poursuivis sous la direction dynamique et clairvoyante du Président SEYNI KOUNTCHE. A l'issue de leur visite à NIAMEY, au Centre Agro-Météorologique AGRHYMET et à l'Office National des Produits Pharmaceutiques et Chimiques et à MARADI, à la Station de Recherches Agronomiques de Tarna, les hôtes Maliens se sont déclarés vivement intéressés par l'expérience nigérienne dans les domaines prioritaires du développement rural, de la santé, de la formation et de la recherche.

Les deux Chefs d'Etat ont eu plusieurs entretiens qui se sont déroulés dans une atmosphère de grande amitié et de cordialité. Ils ont saisi cette occasion pour procéder à un fructueux échange de vue sur l'évolution socio-économique de leurs Pays respectifs ainsi que sur les actions déployées pour leur assurer un développement harmonieux.

Examinant l'état des relations entre les deux Pays, les deux Chefs d'Etat sont convenus de tout mettre en oeuvre pour les resserrer davantage. A cet égard, ils se félicitent de la création en Juillet 1979 de la Grande Commission Mixte de Coopération Nigéro-Malienne dont la première session vient de se tenir à NIAMEY les 15 et 16 Février 1980.

Les deux Chefs d'Etat se sont déclarés satisfaits des résultats de cette première session. En effet ces résultats ont fait apparaître la nécessité de coordonner et d'organiser davan-



..../....

tage dans les deux zones adjacentes à la frontière commune, des deux Pays certains secteurs de développement.

Pour ce faire, consultations et contacts seront poursuivis dans le cadre des structures existantes en vue d'harmoniser et de mener à bien les actions de développement économiques et sociales entreprises de part et d'autre tout en se préoccupant des conditions d'existence des ressortissants des deux Pays.

Les deux Chefs d'Etat ont également réaffirmé leur volonté de développer davantage les échanges et les rapports culturels existant entre les deux Pays.

Ils ont salué à cet effet les contacts fructueux entre l'Union Nationale de la Jeunesse du MALI et la Jeunesse Nigérienne organisée au sein de la SAMARIA.

Sur le plan régional, les deux Chefs d'Etat ont constaté avec une profonde satisfaction l'appartenance de leurs Pays à divers Organisations Régionales telles que notamment la CEDEAO, la CEA0, le CILSS, la Commission du Fleuve Niger, l'Autorité pour le Développement Intégré de la Région du LIPTAKO-GOURMA. Ils se sont notamment félicités de la similitude de vue de leurs Gouvernements respectifs sur les questions d'intégration économique régionale, ce qui constitue une base solide pour le renforcement de la coopération entre leurs deux Peuples. Ils ont en outre réaffirmé leur commune volonté de renforcer la solidarité entre les Pays du Sahel d'une part et les Etats Riverains du Sahara d'autre part et de conjuguer davantage leurs efforts dans la lutte contre la sécheresse, la désertification et les effets de celles-ci.

A large, stylized handwritten signature in black ink, possibly reading 'M. F. A.', is written across the bottom of the page. The signature is enclosed within a large, hand-drawn oval.

En se félicitant des précieux résultats de la Conférence au sommet du CILSS tenue à OUAGADOUGOU les 14 et 15 Janvier 1980, les deux Chefs d'Etat s'engagent à tout mettre en oeuvre pour que le prochain sommet des Etats Riverains du Sahara, prévu en Mars 1980 à BAMAKO soit couronné de succès.

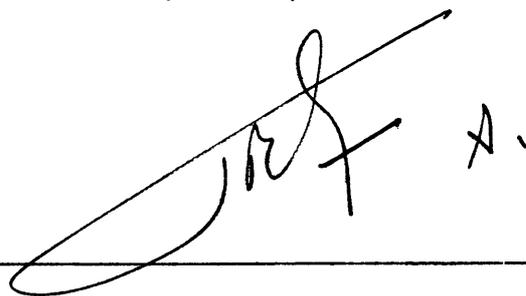
Abordant les problèmes politiques Africains et Internationaux les deux Chefs d'Etat ont réitéré le constant et indéfectible attachement de leurs Peuples respectifs aux idéaux et aux objectifs des Chartes de l'OUA et les Nations Unies ainsi qu'aux principes fondamentaux du mouvement des Non-Alignés.

Ils ont accordé une attention toute particulière à la lutte des Peuples contre l'Impérialisme, le Colonialisme, et le Racisme sous toutes ses formes.

Ils ont réaffirmé leur soutien à tout processus visant à un règlement pacifique, juste et durable des conflits et des crises opposant des Pays Africains Frères.

Concernant tout particulièrement le ZIMBABWE, les Présidents MOUSSA TRAORE et SEYNI KOUNTCHE ont estimé qu'après la signature des Accords de LONDRES, et les appels lancés par l'Organisation de l'Unité Africaine et le Conseil de Sécurité des Nations Unies, la puissance administrante a le devoir de veiller à ce que le processus de décolonisation prescrit par ces Accords soit mené à bon terme, conformément aux aspirations légitimes du Peuple du ZIMBABWE. Les parties intéressées devront, à cette fin, s'abstenir de toutes manoeuvres susceptibles de compromettre la bonne exécution de ces Accords.

Les deux Chefs d'Etat ont réaffirmé leur profonde réprobation de la politique criminelle d'APARTHEID. Convaincus que ce

 A.

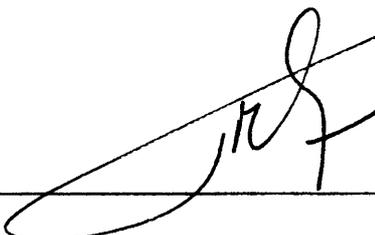
"Système de Gouvernement" est une violation flagrante des règles fondamentales du Droit International et un défi intolérable à la conscience de l'humanité, les deux Chefs d'Etat exigent du Gouvernement Raciste Sud Africain et de ses alliés la cessation immédiate de cette ignominieuse et dégradante politique, laquelle met en danger la sécurité des Pays de la Région, de l'Afrique et du Monde.

Les deux Chefs d'Etat ont également réaffirmé leurs vœux pour un règlement juste et pacifique du conflit du Sahara Occidental, sur la base du respect du droit imprescriptible du Peuple Sahraoui à l'autodétermination. Ils en appellent par conséquent aux parties intéressées à favoriser la recherche d'un règlement négocié de cette question et demandent à l'OUA de poursuivre, à cette fin, les efforts accomplis dans le cadre du Comité ad hoc.

Concernant le Moyen-Orient, les deux Chefs d'Etat réaffirment leur conviction que le retrait d'ISRAEL de tous les territoires Arabes occupés, y compris JERUSALEM, et la reconnaissance effective des droits nationaux du Peuple Palestinien sont et demeurent les conditions essentielles d'une paix juste et durable dans la région. Ils réaffirment, à cet effet, leur constant appui à l'OLP, unique et légitime représentant du Peuple Palestinien et appellent tous les Etats Arabes à la cohésion et à l'unité.

Faisant un large tour d'horizon de la situation économique internationale les deux Chefs d'Etat ont réitéré leurs préoccupations quant à l'état actuel des relations économiques entre Pays développés et ceux en développement.

Analysant notamment les résultats de la troisième Conférence Générale de l'ONUDI, qui a abouti à un échec, et à

 A.

la veille de la troisième Décennie des Nations Unies pour le Développement, les deux Chefs d'Etat sont convenus de poursuivre, de concert avec les autres Pays en développement, la recherche d'une véritable stratégie globale susceptible de favoriser l'instauration rapide d'un ordre économique international équitable. A cet égard, ils s'engagent à poursuivre leurs efforts pour réaliser les objectifs d'une coopération économique, culturelle, scientifique et technique entre Pays en développement, fondés sur la solidarité et les intérêts fondamentaux de leurs Peuples.

Le Chef de l'Etat Malien a tenu à exprimer sa profonde estime et sa fraternelle sympathie pour les succès éclatants remportés dans le cadre de l'édification nationale, par le Peuple Nigérien, le Conseil Militaire Suprême, et le Gouvernement, sous la conduite sage et clairvoyante du Président SEYNI KOUNTCHE.

Le Président MOUSSA TRAORE a en outre exprimé au Président SEYNI KOUNTCHE, et a travers lui, à Madame MINTOU KOUNTCHE, au Conseil Militaire Suprême, au Gouvernement et aux laborieuses populations de NIAMEY et de MARADI ainsi qu'au Peuple Nigérien tout entier sa satisfaction et ses vifs remerciements pour l'hospitalité toute empreinte d'amitié et de fraternité qui a été offerte à sa délégation, à Madame MARIAM TRAORE et à lui-même.

Le Président MOUSSA TRAORE, Secrétaire Général de l'Union Démocratique du Peuple Malien, Président de la République du MALI a invité son Frère et Ami, le Président SEYNI KOUNTCHE à effectuer une visite officielle au MALI.

L'Invitation a été acceptée avec plaisir et la date en sera fixée ultérieurement.

FAIT A NIAMEY, le 20 FEVRIER 1980

GENERAL MOUSSA TRAORE
SECRETAIRE GENERAL DE L'UNION
DEMOCRATIQUE DU PEUPLE MALIEN
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI

COLONEL SEYNI KOUNTCHE
PRESIDENT DU CONSEIL MILITAIRE
SUPREME, CHEF DE L'ETAT
DE LA REPUBLIQUE DU NIGER